

# STATISTIQUES du COMMERCE EXTERIEUR

Belgique

Bulletin mensuel

1999-12

Institut des Comptes Nationaux

ISSN = 1372-8954

Vol. 3 numéro 12

Données traitées jusqu'au 29 février 2000.

Abonnement 1999: 81,79 EUR; au numéro 7,43 EUR (TVA incl.)

©1999 Les sources doivent obligatoirement être mentionnées.

Reproduction à usage personnel ou à usage interne autorisée.

Editeur responsable : B. Meganck, chef du département Statistique Générale,  
Service Statistique du Commerce extérieur  
Banque Nationale de Belgique, Bruxelles

**Dates de publication des Bulletins mensuels de l'année 1999:**

Les règlements européens cités dans la notice méthodologique en fin de publication prescrivent les délais de transmission des statistiques du Commerce extérieur à l'Office statistique de l'Union européenne Eurostat.

Pour les statistiques extracommunautaires, ce délai est de 6 semaines après le mois de référence.

Pour les statistiques intracommunautaires, il est de 10 semaines.

Ce dernier délai détermine la date de publication du bulletin mensuel du Commerce extérieur. Les bulletins de l'année 1999 seront donc publiés au plus tard aux dates suivantes:

**Décembre 1999:** 15 mars 2000

**Janvier 2000:** 15 avril 2000

<b>Table des matières</b> .....	<b>page</b>
Commentaire sur les résultats du mois .....	4
Tableaux <sup>1</sup>	
1. Commerce extérieur de la Belgique: évolution mensuelle .....	5
2. Commerce extérieur de la Belgique: évolution cumulée .....	6
3. Commerce extérieur de la Belgique: indices mensuels .....	7
4. Commerce extérieur de la Belgique: pourcentage de variation, données cumulées .....	8
5. Commerce extérieur de la Belgique selon les pays partenaires: chiffres mensuels .....	9
6. Commerce extérieur de la Belgique selon les pays partenaires: chiffres cumulés .....	11
7. Commerce extérieur de la Belgique selon les sections du Système Harmonisé: chiffres mensuels .....	13
8. Commerce extérieur de la Belgique selon les sections du Système Harmonisé: chiffres cumulés .....	14
Notice méthodologique .....	15
Références bibliographiques .....	21
Diffusion .....	22

## Abréviations et signes conventionnels

<b>UEBL</b>	Union Economique Belgo-Luxembourgeoise
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>p</b>	résultat provisoire <sup>2</sup>
<b>-</b>	la donnée n'existe pas ou n'a pas de sens
<b>n.d.</b>	non disponible
<b>n.d.a.</b>	non dénommé(s) ailleurs
<b>p.c.</b>	pourcentage

<sup>1</sup> Les totaux peuvent différer des sommes des rubriques, et ce, en raison des arrondis.

<sup>2</sup> Les chiffres ci-après constituent des résultats provisoires qui ont été partiellement ajustés (voir la notice méthodologique en fin de publication).

## Commentaires sur les résultats du mois de décembre 1999

### - Résultat du mois

La statistique du commerce extérieur de la Belgique pour le mois de décembre 1999 (tableau 1) enregistre un total de 583,0 milliards de BEF à l'exportation et de 559,3 milliards de BEF à l'importation soit une hausse de +11,6% à l'exportation et de +15,1% à l'importation par rapport à l'année passée; ce qui se traduit par une balance commerciale positive de 23,7 milliards alors que, pour le même mois de l'année précédente, on enregistrait une balance commerciale positive de 36,4 milliards. A l'exportation, la remontée des prix (+6,1%) et des volumes (+5,2%) est à l'origine de la hausse des résultats en valeur. A l'importation, cette hausse est surtout attribuable à l'augmentation des prix (+9,9%) même si les volumes croissent (+4,8%).

### - Résultats cumulés de l'année en cours

Les données cumulées (tableau 2) depuis le début de l'année, sur lesquelles porte la suite du commentaire, enregistrent 6.673,8 milliards à l'exportation, 6.090,4 milliards à l'importation et une balance commerciale positive de 583,4 milliards alors que, pour la même période de l'année passée, on enregistrait 6.491,3 milliards à l'exportation, 5.967,9 milliards à l'importation et une balance commerciale positive de 523,4 milliards. La variation en valeur par rapport à l'année passée est donc de +2,8% à l'exportation et de +2,1% à l'importation. En terme de volume, cette même variation est de +3,4% à l'exportation et de +0,6% à l'importation.

### Analyse du commerce avec les Etats membres

L'analyse du commerce avec les pays de l'Union Européenne, qui représente environ 76% de nos exportations et 71% de nos importations, nous apprend que les exportations belges (tableau 6) ont évolué positivement vers l'Espagne (+36,4 milliards, +15,9%) et le Royaume-Uni (+30,3 milliards, +4,7%), mais négativement vers l'Allemagne (-35,4 milliards, -2,9%). Les importations, quant à elles, ont augmenté en provenance des Pays-Bas (+28,8 milliards, +2,9%), du Royaume-Uni (+17,2 milliards, +3,4%) et de l'Espagne (+14,8 milliards, +13,3%) mais diminué en provenance de l'Irlande (-17,1 milliards, -11,2%).

### Analyse du commerce avec les pays tiers

L'analyse du commerce hors Union Européenne nous permet de constater que les exportations belges (tableau 6) augmentent vers l'Asie (+101,2 milliards, +20,5%) et l'Amérique (+17,5 milliards, +4,0%), mais régressent vers les autres pays européens (-13,2 milliards, -3,3%) alors que, pour les importations belges, nous pouvons remarquer une augmentation en provenance d'Asie (+58,3 milliards, +10,0%) et une diminution en provenance d'Amérique (-8,9 milliards, -1,4%). L'analyse par pays partenaire nous montre une variation positive des exportations vers l'Inde (+26,7 milliards, +27,6%), Israël (+25,1 milliards, +26,2%), les Etats-Unis (+25,1 milliards, +7,6%) et le Japon (+20,3 milliards, +33,0%), mais aussi une variation négative vers la Russie (-13,7 milliards, -32,7%). Les importations en provenance de Chine augmentent (+24,3 milliards, +25,9%), tandis que les importations en provenance des Etats-Unis (-12,2 milliards, -2,6%) reculent.

### Analyse selon la structure des produits

L'analyse selon la structure des produits (tableau 8) nous indique une hausse des exportations de la section perles, pierres, métaux précieux et monnaies (+88,7 milliards, +21,4%), de la section des produits chimiques (+69,2 milliards, +7,3%), de la section machines et appareils électriques (+36,2 milliards, +3,7%), de la section des matières plastiques (+27,5 milliards, +5,2%) et de la section optique et précision (+18,7 milliards, +19,9%), mais une baisse de la section des métaux communs (-23,6 milliards, -4,0%), de la section des matières textiles (-23,5 milliards, -5,6%) et des sections liées au secteur alimentaire (I, II, III et IV). Les importations ont, elles, augmenté dans la section perles, pierres, métaux précieux et monnaies (+66,8 milliards, +17,2%), dans la section des produits minéraux (+55,8 milliards, +15,3%), dans la section machines et appareils électriques (+29,4 milliards, +2,7%) et dans la section optique, précision et horlogerie (+17,8 milliards, +12,9%) et diminué dans la section des métaux communs (-31,1 milliards, -6,5%) et dans la section des matières textiles (-17,2 milliards, -5,0%).

# 1. COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA BELGIQUE: ÉVOLUTION MENSUELLE

(milliards de francs)

	Exportations			Importations			Balance commerciale		
	Total	Intra-UE <sup>1 2</sup>	Extra-UE	Total	Intra-UE <sup>1 2</sup>	Extra-UE	Total	Intra-UE <sup>1 2</sup>	Extra-UE
1996 jan.	427,6	335,3	92,3	406,5	295,8	110,7	21,1	39,5	-18,5
fév.	445,7	343,6	102,1	419,1	308,8	110,3	26,6	34,8	-8,2
mars	477,3	371,4	106,0	451,7	335,3	116,4	25,6	36,1	-10,4
avril	452,4	353,1	99,3	421,7	302,8	119,0	30,7	50,4	-19,7
mai	462,1	348,9	113,2	430,4	305,7	124,7	31,7	43,2	-11,5
juin	469,2	361,7	107,5	432,7	315,6	117,1	36,5	46,1	-9,6
juill.	435,0	323,1	111,9	382,8	268,6	114,2	52,2	54,4	-2,3
août	361,4	278,5	82,9	365,2	262,8	102,4	-3,8	15,6	-19,5
sep.	484,7	376,5	108,2	439,8	326,9	112,9	44,9	49,6	-4,7
oct.	517,7	395,8	122,0	471,0	340,3	130,7	46,7	55,5	-8,7
nov.	460,1	348,8	111,3	414,7	299,6	115,2	45,4	49,3	-3,9
déc.	436,9	327,1	109,8	429,9	317,7	112,2	7,0	9,4	-2,4
1997 jan.	468,9	356,0	112,9	433,8	306,7	127,1	35,1	49,3	-14,2
fév.	488,0	366,9	121,1	447,1	325,7	121,5	40,9	41,2	-0,4
mars	524,0	394,2	129,8	482,3	349,6	132,7	41,7	44,6	-2,8
avril	534,0	401,4	132,7	488,7	344,7	144,0	45,3	56,6	-11,3
mai	487,2	363,4	123,9	458,2	322,8	135,4	29,0	40,6	-11,6
juin	536,9	411,2	125,7	487,9	352,2	135,8	49,0	59,0	-10,1
juill.	515,3	372,5	142,8	433,9	303,4	130,5	81,4	69,1	12,3
août	424,8	318,4	106,5	400,9	278,0	122,9	23,9	40,4	-16,4
sep.	571,0	427,8	143,2	499,3	349,5	149,9	71,7	78,3	-6,6
oct.	576,6	431,6	145,0	516,2	364,5	151,6	60,4	67,1	-6,6
nov.	507,2	379,2	128,0	468,0	335,2	132,8	39,2	44,0	-4,9
déc.	508,9	372,9	136,0	502,8	364,3	138,5	6,1	8,5	-2,5
1998 jan.	515,0	391,9	123,1	467,9	328,6	139,4	47,1	63,4	-16,3
fév.	531,8	403,6	128,2	499,1	355,8	143,3	32,7	47,8	-15,1
mars	594,8	456,9	137,8	539,6	382,9	156,7	55,2	74,0	-18,9
avril	556,0	422,5	133,5	511,2	358,1	153,1	44,8	64,4	-19,6
mai	528,4	400,5	127,9	474,0	333,5	140,6	54,4	67,0	-12,7
juin	601,7	460,5	141,2	543,9	383,2	160,7	57,8	77,3	-19,5
juill.	542,3	404,4	137,8	473,9	329,8	144,1	68,4	74,7	-6,3
août	437,1	335,3	101,7	437,2	305,0	132,2	-0,1	30,4	-30,5
sep.	580,8	453,1	127,7	524,1	380,3	143,7	56,7	72,8	-16,0
oct.	561,6	439,3	122,4	514,5	371,3	143,2	47,1	68,0	-20,9
nov.	519,5	401,9	117,6	496,6	360,6	136,0	22,9	41,3	-18,4
déc.	522,3	402,6	119,7	485,9	356,5	129,4	36,4	46,2	-9,8
1999 jan. <sup>p</sup>	487,8	382,4	105,5	447,0	316,3	130,6	40,8	66,0	-25,2
fév. <sup>p</sup>	505,3	388,5	116,9	472,3	338,6	133,7	33,0	49,8	-16,8
mars <sup>p</sup>	619,2	476,1	143,1	556,7	398,6	158,1	62,5	77,5	-15,0
avril <sup>p</sup>	537,0	418,1	119,0	483,5	342,7	140,8	53,5	75,4	-21,9
mai <sup>p</sup>	516,7	390,2	126,5	476,6	332,5	144,1	40,1	57,7	-17,6
juin <sup>p</sup>	599,1	449,3	149,8	533,7	382,3	151,5	65,4	67,0	-1,7
juill. <sup>p</sup>	543,5	389,2	154,2	465,6	319,1	146,5	77,9	70,2	7,7
août <sup>p</sup>	471,1	362,0	109,1	452,9	314,7	138,2	18,2	47,3	-29,2
sep. <sup>p</sup>	619,3	471,1	148,2	538,4	379,3	159,1	80,9	91,9	-10,9
oct. <sup>p</sup>	605,5	453,5	152,0	548,5	381,1	167,4	57,0	72,4	-15,4
nov. <sup>p</sup>	586,3	448,7	137,6	555,9	390,4	165,5	30,4	58,3	-27,9
déc. <sup>p</sup>	583,0	428,7	154,2	559,3	404,3	155,0	23,7	24,5	-0,8

<sup>1</sup> Résultats ajustés - voir point 6.2. de la notice méthodologique en fin de volume.

<sup>2</sup> Intra-UE: les pays de l'UE au 01.01.1995: pour les données de 1994 y compris l'Autriche, la Suède et la Finlande.

## 2. COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA BELGIQUE: ÉVOLUTION CUMULÉE

(milliards de francs)

	Exportations			Importations			Balance commerciale		
	Total	Intra-UE <sup>1 2</sup>	Extra-UE	Total	Intra-UE <sup>1 2</sup>	Extra-UE	Total	Intra-UE <sup>1 2</sup>	Extra-UE
1996 jan.	427,6	335,3	92,3	406,5	295,8	110,7	21,1	39,5	-18,5
jan.-fév.	873,3	678,9	194,4	825,6	604,6	221,0	47,7	74,3	-26,7
jan.-mars	1.350,6	1.050,3	300,4	1.277,3	939,9	337,4	73,3	110,4	-37,1
jan.-avril	1.803,0	1.403,4	399,7	1.699,0	1.242,7	456,4	104,0	160,8	-56,8
jan.-mai	2.265,1	1.752,3	512,9	2.129,4	1.548,4	581,1	135,7	204,0	-68,3
jan.-juin	2.734,3	2.114,0	620,4	2.562,1	1.864,0	698,2	172,2	250,1	-77,9
jan.-juill.	3.169,3	2.437,1	732,3	2.944,9	2.132,6	812,4	224,4	304,5	-80,2
jan.-août	3.530,7	2.715,6	815,2	3.310,1	2.395,4	914,8	220,6	320,1	-99,7
jan.-sep.	4.015,4	3.092,1	923,4	3.749,9	2.722,3	1.027,7	265,5	369,7	-104,4
jan.-oct.	4.533,1	3.487,9	1.045,4	4.220,9	3.062,6	1.158,4	312,2	425,2	-113,1
jan.-nov.	4.993,2	3.836,7	1.156,7	4.635,6	3.362,2	1.273,6	357,6	474,5	-117,0
jan.-déc.	5.430,1	4.163,8	1.266,5	5.065,5	3.679,9	1.385,8	364,6	483,9	-119,4
1997 jan.	468,9	356,0	112,9	433,8	306,7	127,1	35,1	49,3	-14,2
jan.-fév.	956,9	722,9	234,0	880,9	632,4	248,6	76,0	90,5	-14,6
jan.-mars	1.480,9	1.117,1	363,8	1.363,2	982,0	381,3	117,7	135,1	-17,4
jan.-avril	2.014,9	1.518,5	496,5	1.851,9	1.326,7	525,3	163,0	191,7	-28,7
jan.-mai	2.502,1	1.881,9	620,4	2.310,1	1.649,5	660,7	192,0	232,3	-40,3
jan.-juin	3.039,0	2.293,1	746,1	2.798,0	2.001,7	796,5	241,0	291,3	-50,4
jan.-juill.	3.554,3	2.665,6	888,9	3.231,9	2.305,1	927,0	322,4	360,4	-38,1
jan.-août	3.979,1	2.984,0	995,4	3.632,8	2.583,1	1.049,9	346,3	400,8	-54,5
jan.-sep.	4.550,1	3.411,8	1.138,6	4.132,1	2.932,6	1.199,8	418,0	479,1	-61,1
jan.-oct.	5.126,7	3.843,4	1.283,6	4.648,3	3.297,1	1.351,4	478,4	546,2	-67,7
jan.-nov.	5.633,9	4.222,6	1.411,6	5.116,3	3.632,3	1.484,2	517,6	590,2	-72,6
jan.-déc.	6.142,8	4.595,5	1.547,6	5.619,1	3.996,6	1.622,7	523,7	598,7	-75,1
1998 jan.	515,0	391,9	123,1	467,9	328,6	139,4	47,1	63,4	-16,3
jan.-fév.	1.046,8	795,5	251,3	967,0	684,4	282,7	79,8	111,2	-31,4
jan.-mars	1.641,6	1.252,4	389,1	1.506,6	1.067,3	439,4	135,0	185,2	-50,3
jan.-avril	2.197,6	1.674,9	522,6	2.017,8	1.425,4	592,5	179,8	249,6	-69,9
jan.-mai	2.726,0	2.075,4	650,5	2.491,8	1.758,9	733,1	234,2	316,6	-82,6
jan.-juin	3.327,7	2.535,9	791,7	3.035,7	2.142,1	893,8	292,0	393,9	-102,1
jan.-juill.	3.870,0	2.940,3	929,5	3.509,6	2.471,9	1.037,9	360,4	468,6	-108,4
jan.-août	4.307,1	3.275,6	1.031,2	3.946,8	2.776,9	1.170,1	360,3	499,0	-138,9
jan.-sep.	4.887,9	3.728,7	1.158,9	4.470,9	3.157,2	1.313,8	417,0	571,8	-154,9
jan.-oct.	5.449,5	4.168,0	1.281,3	4.985,4	3.528,5	1.457,0	464,1	639,8	-175,8
jan.-nov.	5.969,0	4.569,9	1.398,9	5.482,0	3.889,1	1.593,0	487,0	681,1	-194,2
jan.-déc.	6.491,3	4.972,5	1.518,6	5.967,9	4.245,6	1.722,4	523,4	727,3	-204,0
1999 jan. <sup>p</sup>	487,8	382,4	105,5	447,0	316,3	130,6	40,8	66,0	-25,2
jan.-fév. <sup>p</sup>	993,1	770,9	222,4	919,3	654,9	264,3	73,8	115,8	-42,0
jan.-mars <sup>p</sup>	1.612,3	1.247,0	365,5	1.476,0	1.053,5	422,4	136,3	193,3	-57,0
jan.-avril <sup>p</sup>	2.149,3	1.665,1	484,5	1.959,5	1.396,2	563,2	189,8	268,7	-78,9
jan.-mai <sup>p</sup>	2.666,0	2.055,3	611,0	2.436,1	1.728,7	707,3	229,9	326,4	-96,5
jan.-juin <sup>p</sup>	3.265,1	2.504,6	760,8	2.969,8	2.111,0	858,8	295,3	393,4	-98,2
jan.-juill. <sup>p</sup>	3.808,6	2.893,8	915,0	3.435,4	2.430,1	1.005,3	373,2	463,6	-90,5
jan.-août <sup>p</sup>	4.279,7	3.255,8	1.024,1	3.888,3	2.744,8	1.143,5	391,4	510,9	-119,7
jan.-sep. <sup>p</sup>	4.899,0	3.726,9	1.172,3	4.426,7	3.124,1	1.302,6	472,3	602,8	-130,6
jan.-oct. <sup>p</sup>	5.504,5	4.180,4	1.324,3	4.975,2	3.505,2	1.470,0	529,3	675,2	-146,0
jan.-nov. <sup>p</sup>	6.090,8	4.629,1	1.461,9	5.531,1	3.895,6	1.635,5	559,7	733,5	-173,9
jan.-déc. <sup>p</sup>	6.673,8	5.057,8	1.616,1	6.090,4	4.299,9	1.790,5	583,4	758,0	-174,7

<sup>1</sup> Résultats ajustés - voir point 6.2. de la notice méthodologique en fin de volume.

<sup>2</sup> Intra-UE: les pays de l'UE au 01.01.1995: pour les données de 1994 y compris l'Autriche, la Suède et la Finlande.

### 3. COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA BELGIQUE: INDICES MENSUELS

(indices année 1993 = 100)

	Valeurs <sup>1</sup>		Quantités <sup>2</sup>		Valeurs unitaires		Termes de l'échange <sup>3</sup>
	Exportations	Importations	Exportations	Importations	Exportations	Importations	
1996 jan.	118,0	123,4	112,2	114,0	105,2	108,2	97,2
fév.	123,0	127,2	116,8	117,3	105,3	108,5	97,0
mars	131,7	137,1	125,4	127,1	105,0	107,8	97,4
avril	124,8	128,0	118,4	118,4	105,4	108,2	97,5
mai	127,5	130,7	119,9	121,6	106,3	107,5	98,9
juin	129,5	131,4	121,1	122,0	106,9	107,7	99,2
juill.	120,0	116,2	113,1	108,3	106,1	107,3	98,9
août	99,7	110,9	94,5	103,5	105,5	107,2	98,4
sep.	133,7	133,5	127,1	121,3	105,2	110,0	95,7
oct.	142,8	143,0	134,7	130,3	106,1	109,7	96,7
nov.	126,9	125,9	121,0	115,5	104,9	109,0	96,2
déc.	120,5	130,5	114,5	118,5	105,3	110,1	95,7
1997 jan.	129,4	131,7	119,5	118,2	108,2	111,4	97,2
fév.	134,7	135,7	121,9	119,3	110,5	113,7	97,2
mars	144,6	146,4	131,0	126,7	110,3	115,5	95,5
avril	147,4	148,3	133,2	129,4	110,7	114,6	96,6
mai	134,4	139,1	120,7	121,7	111,4	114,3	97,4
juin	148,1	148,1	133,9	129,4	110,7	114,5	96,7
juill.	142,2	131,7	126,3	113,6	112,5	115,9	97,1
août	117,2	121,7	104,5	103,7	112,2	117,4	95,6
sep.	157,6	151,6	139,8	129,6	112,7	116,9	96,4
oct.	159,1	156,7	142,1	135,0	112,0	116,0	96,5
nov.	139,9	142,1	125,3	123,2	111,7	115,4	96,8
déc.	140,4	152,6	126,2	132,3	111,2	115,3	96,4
1998 jan.	142,1	142,0	125,5	123,1	113,2	115,3	98,1
fév.	146,7	151,5	128,8	131,1	113,9	115,6	98,5
mars	164,1	163,8	144,3	142,8	113,7	114,7	99,1
avril	153,4	155,2	135,3	135,3	113,3	114,7	98,8
mai	145,8	143,9	129,9	128,1	112,2	112,3	99,9
juin	166,0	165,1	149,2	144,1	111,3	114,6	97,1
juill.	149,6	143,8	134,2	128,2	111,5	112,2	99,4
août	120,6	132,7	109,3	117,6	110,3	112,8	97,8
sep.	160,3	159,1	145,9	141,7	109,8	112,2	97,8
oct.	155,0	156,2	142,8	141,0	108,5	110,7	98,0
nov.	143,3	150,7	133,5	137,6	107,4	109,6	98,0
déc.	144,1	147,5	134,5	134,9	107,2	109,3	98,0
1999 jan. p	134,6	135,7	124,6	122,5	108,0	110,7	97,5
fév. p	139,4	143,4	130,0	130,7	107,2	109,7	97,7
mars p	170,8	169,0	156,9	151,2	108,9	111,8	97,4
avril p	148,2	146,8	136,1	131,3	108,8	111,7	97,4
mai p	142,6	144,7	130,3	128,8	109,4	112,3	97,4
juin p	165,3	162,0	150,1	141,3	110,1	114,6	96,0
juill. p	149,9	141,3	133,9	122,7	111,9	115,2	97,2
août p	130,0	137,5	118,0	120,1	110,1	114,5	96,2
sep. p	170,9	163,4	153,5	140,8	111,3	116,0	95,9
oct. p	167,1	166,5	149,4	141,5	111,8	117,7	95,0
nov. p	161,8	168,7	143,2	141,6	113,0	119,2	94,8
déc. p	160,8	169,8	141,4	141,3	113,7	120,1	94,7

<sup>1</sup> Résultats ajustés - voir point 6.2. de la notice méthodologique en fin de volume.

<sup>2</sup> Indice des quantités IQ = (indice des valeurs IV/indice des valeurs unitaires IUV) x 100.

<sup>3</sup> Termes de l'échange IT = [(IUVx/IUVm) x 100]

où

- IT = indice des termes de l'échange.

- IUVx = indice des valeurs unitaires à l'exportation

- IUVm = indice des valeurs unitaires à l'importation.

#### 4. COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA BELGIQUE: POURCENTAGE DE VARIATION, DONNÉES CUMULÉES

(pourcentage de variation par rapport à la moyenne de l'année précédente)

	Valeurs <sup>1</sup>		Quantités <sup>2</sup>		Valeurs unitaires	
	Exportations	Importations	Exportations	Importations	Exportations	Importations
1996						
jan.	-0,9	3,8	-3,1	0,5	2,3	3,2
jan.-fév.	1,2	5,4	-1,1	2,0	2,4	3,3
jan.-mars	4,3	8,7	2,0	5,3	2,3	3,2
jan.-avril	4,5	8,4	2,1	5,1	2,4	3,2
jan.-mai	5,0	8,7	2,4	5,5	2,6	3,0
jan.-juin	5,6	9,0	2,7	5,9	2,8	3,0
jan.-juill.	4,9	7,4	2,0	4,4	2,9	2,9
jan.-août	2,3	5,6	-0,5	2,7	2,9	2,8
jan.-sep.	3,4	6,3	0,6	3,2	2,8	3,0
jan.-oct.	5,1	7,7	2,2	4,4	2,8	3,2
jan.-nov.	5,2	7,6	2,4	4,2	2,8	3,3
jan.-déc.	4,9	7,7	2,1	4,2	2,8	3,4
1997						
jan.	3,6	2,8	1,1	0,1	2,5	2,7
jan.-fév.	5,7	4,3	2,1	0,6	3,6	3,8
jan.-mars	9,1	7,6	5,0	2,8	3,9	4,7
jan.-avril	11,3	9,7	6,9	4,5	4,1	5,0
jan.-mai	10,6	9,4	6,0	4,2	4,4	5,0
jan.-juin	11,9	10,5	7,2	5,1	4,4	5,1
jan.-juill.	12,2	9,4	7,1	3,8	4,7	5,4
jan.-août	9,9	7,6	4,8	1,8	4,9	5,7
jan.-sep.	11,7	8,8	6,3	2,7	5,1	5,9
jan.-oct.	13,3	10,1	7,7	3,8	5,2	6,0
jan.-nov.	13,2	10,2	7,5	3,9	5,3	6,1
jan.-déc.	13,1	10,9	7,4	4,5	5,3	6,1
1998						
jan.	0,6	-0,1	-1,1	-0,3	1,8	0,2
jan.-fév.	2,3	3,3	0,1	2,9	2,1	0,4
jan.-mars	6,9	7,3	4,6	7,1	2,2	0,1
jan.-avril	7,3	7,7	5,1	7,7	2,1	0,0
jan.-mai	6,5	6,4	4,5	6,9	1,9	-0,5
jan.-juin	8,3	8,1	6,7	8,6	1,6	-0,5
jan.-juill.	8,0	7,1	6,5	7,9	1,4	-0,7
jan.-août	5,2	5,4	4,0	6,3	1,1	-0,9
jan.-sep.	6,1	6,1	5,2	7,2	0,9	-1,0
jan.-oct.	6,5	6,5	5,9	7,9	0,5	-1,3
jan.-nov.	6,0	6,4	5,8	8,2	0,2	-1,6
jan.-déc.	5,7	6,2	5,8	8,3	-0,1	-1,9
1999						
jan. <sup>p</sup>	-9,8	-10,1	-7,3	-8,4	-2,7	-1,9
jan.-fév. <sup>p</sup>	-8,2	-7,6	-5,3	-5,4	-3,1	-2,3
jan.-mars <sup>p</sup>	-0,6	-1,1	2,1	0,8	-2,6	-1,8
jan.-avril <sup>p</sup>	-0,7	-1,5	1,9	0,1	-2,5	-1,6
jan.-mai <sup>p</sup>	-1,4	-2,0	0,9	-0,6	-2,3	-1,4
jan.-juin <sup>p</sup>	0,6	-0,5	2,7	0,4	-2,0	-0,9
jan.-juill. <sup>p</sup>	0,6	-1,3	2,3	-0,8	-1,6	-0,5
jan.-août <sup>p</sup>	-1,1	-2,3	0,4	-2,0	-1,5	-0,3
jan.-sep. <sup>p</sup>	0,6	-1,1	2,0	-1,2	-1,3	0,1
jan.-oct. <sup>p</sup>	1,8	0,0	2,9	-0,5	-1,1	0,5
jan.-nov. <sup>p</sup>	2,4	1,1	3,3	0,1	-0,9	1,0
jan.-déc. <sup>p</sup>	2,8	2,1	3,4	0,6	-0,6	1,4

<sup>1</sup> Résultats ajustés - voir point 6.2. de la notice méthodologique en fin de volume.

<sup>2</sup>  $DQ = \left( \frac{DV + 100}{DUV + 100} - 1 \right) \times 100$

ou

- DQ = pourcentages de variation des quantités

- DV = pourcentages de variation des valeurs

- DUV = pourcentages de variation des valeurs unitaires.



## 5. COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA BELGIQUE SELON LES PAYS PARTENAIRES: CHIFFRES MENSUELS

	1999						Balance commerciale (milliards de francs) <sup>p</sup>
	déc.						
	Exportations			Importations			
Total (milliards de francs) <sup>p 1</sup>	Variations par rapport au même mois de l'année précédente (en p.c.)	Valeur enregistrée par rapport au total ajusté (en p.c.) <sup>p</sup>	Total (milliards de francs) <sup>p 1</sup>	Variations par rapport au même mois de l'année précédente (en p.c.) <sup>p</sup>	Valeur enregistrée par rapport au total ajusté (en p.c.) <sup>p</sup>		
<b>Total général <sup>p</sup></b>	<b>582,9</b>	<b>11,6</b>	<b>96,0</b>	<b>559,4</b>	<b>15,1</b>	<b>92,8</b>	<b>23,7</b>
<b>Union Européenne <sup>p</sup></b>	<b>428,7</b>	<b>6,5</b>	<b>94,6</b>	<b>404,3</b>	<b>13,4</b>	<b>90,0</b>	<b>24,4</b>
<b>Union Economique et Monétaire <sup>p</sup></b>	<b>356,1</b>	<b>8,1</b>	<b>94,5</b>	<b>338,9</b>	<b>12,3</b>	<b>89,8</b>	<b>17,2</b>
France <sup>p</sup>	102,4	10,1	94,3	81,5	5,2	89,8	20,9
Luxembourg <sup>p</sup>	12,4	12,7	94,7	3,2	-3,0	89,2	9,2
Pays-Bas <sup>p</sup>	71,9	-1,6	94,2	101,2	17,5	89,3	-29,3
Allemagne <sup>p</sup>	98,6	8,0	94,7	94,9	7,4	90,1	3,7
Italie <sup>p</sup>	31,7	21,0	94,6	21,4	10,3	90,9	10,3
Irlande <sup>p</sup>	2,8	3,7	94,5	10,4	22,4	89,0	-7,6
Portugal <sup>p</sup>	4,5	-4,3	94,4	4,0	53,9	92,8	0,5
Espagne <sup>p</sup>	21,6	11,9	95,3	13,1	37,9	90,4	8,5
Finlande <sup>p</sup>	3,9	39,3	94,5	3,9	14,7	89,1	0,0
Autriche <sup>p</sup>	6,4	16,4	94,5	5,4	74,2	89,1	1,0
<b>Autres pays de l'Union Européenne <sup>p</sup></b>	<b>72,6</b>	<b>-0,7</b>	<b>94,9</b>	<b>65,3</b>	<b>19,4</b>	<b>91,1</b>	<b>7,3</b>
Royaume-Uni <sup>p</sup>	54,7	-4,2	95,0	47,8	22,6	91,8	6,9
Danemark <sup>p</sup>	4,6	-6,1	94,2	2,8	-12,5	89,1	1,8
Grèce <sup>p</sup>	3,8	22,6	94,4	0,7	40,0	89,2	3,1
Suède <sup>p</sup>	9,5	18,8	95,0	14,1	16,5	89,1	-4,6
<b>Autres pays européens <sup>p</sup></b>	<b>33,8</b>	<b>15,4</b>	<b>26,8</b>	<b>16,5</b>	<b>16,5</b>	<b>7,0</b>	<b>7,0</b>
Islande <sup>p</sup>	0,1	0,0		0,1	0,0		0,0
Norvège <sup>p</sup>	2,3	-11,5		4,2	35,5		-1,9
Suisse <sup>p</sup>	8,1	6,6		4,7	11,9		3,4
Turquie <sup>p</sup>	5,0	38,9		2,7	35,0		2,3
Pologne <sup>p</sup>	5,3	32,5		2,8	16,7		2,5
Tchèque <sup>p</sup>	2,1	23,5		1,3	-13,3		0,8
Slovaquie <sup>p</sup>	0,6	0,0		0,4	-20,0		0,2
Hongrie <sup>p</sup>	3,1	0,0		2,0	-23,1		1,1
Roumanie <sup>p</sup>	0,8	33,3		0,9	50,0		-0,1
Ukraine <sup>p</sup>	0,7	75,0		0,4	33,3		0,3
Russie <sup>p</sup>	2,4	20,0		4,6	31,4		-2,2
Slovénie <sup>p</sup>	0,7	75,0		0,3	0,0		0,4
Autres pays d'Europe <sup>p</sup>	2,6	4,0		2,3	15,0		0,3
<b>Afrique <sup>p</sup></b>	<b>12,1</b>	<b>-0,8</b>	<b>15,6</b>	<b>10,6</b>	<b>10,6</b>	<b>-3,5</b>	<b>-3,5</b>
Algérie <sup>p</sup>	1,4	-12,5		1,9	18,8		-0,5
Tunisie <sup>p</sup>	1,2	0,0		1,2	-20,0		0,0
Liberia	0,0	-		0,5	-37,5		-0,5
Côte d'Ivoire <sup>p</sup>	0,3	0,0		0,5	0,0		-0,2
Nigéria <sup>p</sup>	0,6	20,0		0,1	-50,0		0,5
Congo (Rép.) <sup>p</sup>	0,1	0,0		0,0	-100,0		0,1
Congo (Rép.Dém.) <sup>p</sup>	0,3	-50,0		2,2	10,0		-1,9
Angola <sup>p</sup>	0,3	50,0		2,3	360,0		-2,0
Afrique du Sud <sup>p</sup>	2,0	0,0		2,6	-3,7		-0,6
Autres pays d'Afrique <sup>p</sup>	5,8	0,0		4,2	-2,3		1,6
<b>Amérique <sup>p</sup></b>	<b>38,1</b>	<b>23,7</b>	<b>52,5</b>	<b>13,4</b>	<b>13,4</b>	<b>-14,4</b>	<b>-14,4</b>
Etats-Unis <sup>p</sup>	29,2	22,7		37,6	12,9		-8,4
Canada <sup>p</sup>	2,8	64,7		5,1	24,4		-2,3
Mexique <sup>p</sup>	1,0	42,9		1,0	100,0		0,0
Colombie <sup>p</sup>	0,3	-25,0		0,9	-25,0		-0,6
Venezuela <sup>p</sup>	0,3	0,0		0,5	150,0		-0,2
Brésil <sup>p</sup>	2,0	17,6		3,9	2,6		-1,9
Chili <sup>p</sup>	0,3	-25,0		0,5	0,0		-0,2
Argentine <sup>p</sup>	0,9	28,6		1,0	42,9		-0,1
Autres pays d'Amérique <sup>p</sup>	1,4	27,3		2,0	0,0		-0,6

## 5. COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA BELGIQUE SELON LES PAYS PARTENAIRES: CHIFFRES MENSUELS (SUITE)

	1999					Balance commerciale (milliards de francs) <sup>p</sup>
	déc.					
	Exportations		Importations			
Total (milliards de francs) <sup>p 1</sup>	Variations par rapport au même mois de l'année précédente (en p.c.)	Valeur enregistrée par rapport au total ajusté (en p.c.) <sup>p</sup>	Total (milliards de francs) <sup>p 1</sup>	Variations par rapport au même mois de l'année précédente (en p.c.) <sup>p</sup>	Valeur enregistrée par rapport au total ajusté (en p.c.) <sup>p</sup>	
<b>Asie <sup>p</sup></b>	<b>62,5</b>	<b>48,5</b>		<b>56,8</b>	<b>30,3</b>	<b>5,7</b>
Liban <sup>p</sup>	0,7	-12,5		0,1	0,0	0,6
Iran <sup>p</sup>	0,7	0,0		0,1	0,0	0,6
Israël <sup>p</sup>	12,2	71,8		5,9	78,8	6,3
Arabie saoudite <sup>p</sup>	1,8	0,0		0,5	150,0	1,3
Emirats arabes unis <sup>p</sup>	1,9	46,1		0,4	0,0	1,5
Pakistan <sup>p</sup>	0,4	33,3		0,6	20,0	-0,2
Inde <sup>p</sup>	14,6	89,6		3,0	25,0	11,6
Sri Lanka <sup>p</sup>	0,4	33,3		0,9	50,0	-0,5
Thaïlande <sup>p</sup>	2,8	16,7		2,8	33,3	0,0
Vietnam <sup>p</sup>	0,3	50,0		1,1	22,2	-0,8
Indonésie <sup>p</sup>	0,9	125,0		3,1	3,3	-2,2
Malaysia <sup>p</sup>	1,5	66,7		2,2	4,8	-0,7
Singapour <sup>p</sup>	1,6	14,3		1,1	37,5	0,5
Philippines <sup>p</sup>	0,3	0,0		0,5	66,7	-0,2
Chine <sup>p</sup>	3,4	25,9		11,0	42,9	-7,6
Corée du Sud <sup>p</sup>	1,8	80,0		2,4	14,3	-0,6
Japon <sup>p</sup>	8,0	40,4		15,9	26,2	-7,9
Taiwan <sup>p</sup>	2,1	75,0		2,2	-4,3	-0,1
Hong-Kong <sup>p</sup>	4,5	25,0		1,5	66,7	3,0
Autres pays d'Asie <sup>p</sup>	2,5	8,7		1,6	23,1	0,9
<b>Australie et Océanie <sup>p</sup></b>	<b>4,8</b>	<b>77,8</b>		<b>3,3</b>	<b>37,5</b>	<b>1,5</b>
Australie <sup>p</sup>	4,3	95,4		2,6	52,9	1,7
Nouvelle-Zélande <sup>p</sup>	0,4	0,0		0,6	0,0	-0,2
Autres pays d'Océanie <sup>p</sup>	0,1	0,0		0,2	100,0	-0,1
<b>Divers <sup>p</sup></b>	<b>2,9</b>	<b>11,5</b>		<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>2,8</b>

<sup>1</sup> Résultats ajustés - voir point 6.2. de la notice méthodologique en fin de volume.

## 6. COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA BELGIQUE SELON LES PAYS PARTENAIRES: CHIFFRES CUMULÉS

	1999						Balance commerciale (milliards de francs) <sup>p</sup>
	jan.-déc.						
	Exportations			Importations			
Total (milliards de francs) <sup>p 1</sup>	Variations par rapport à la même période de l'année précédente (en p.c.) <sup>p</sup>	Valeur enregistrée par rapport au total ajusté (en p.c.) <sup>p</sup>	Total (milliards de francs) <sup>p 1</sup>	Variations par rapport à la même période de l'année précédente (en p.c.) <sup>p</sup>	Valeur enregistrée par rapport au total ajusté (en p.c.) <sup>p</sup>		
<b>Total général <sup>p</sup></b>	<b>6.673,8</b>	<b>2,8</b>	<b>97,6</b>	<b>6.090,4</b>	<b>2,1</b>	<b>96,0</b>	<b>583,4</b>
<b>Union Européenne <sup>p</sup></b>	<b>5.057,8</b>	<b>1,7</b>	<b>96,8</b>	<b>4.299,9</b>	<b>1,3</b>	<b>94,3</b>	<b>757,9</b>
<b>Union Economique et Monétaire <sup>p</sup></b>	<b>4.172,7</b>	<b>1,1</b>	<b>96,7</b>	<b>3.580,2</b>	<b>1,2</b>	<b>94,1</b>	<b>592,5</b>
France <sup>p</sup>	1.172,4	1,1	96,6	823,3	-0,5	94,1	349,1
Luxembourg <sup>p</sup>	127,6	3,8	96,8	34,5	-1,1	93,7	93,1
Pays-Bas <sup>p</sup>	835,9	1,0	96,5	1.023,5	2,9	93,8	-187,6
Allemagne <sup>p</sup>	1.186,5	-2,9	96,8	1.077,2	0,8	94,4	109,3
Italie <sup>p</sup>	374,5	1,9	96,7	237,4	0,4	94,4	137,1
Irlande <sup>p</sup>	39,3	10,4	96,8	135,4	-11,2	93,7	-96,1
Portugal <sup>p</sup>	57,5	1,8	96,8	38,7	12,2	95,2	18,8
Espagne <sup>p</sup>	265,0	15,9 <sup>p</sup>	97,2	125,9	13,3	94,4	139,1
Finlande <sup>p</sup>	39,6	7,0	96,7	43,0	4,4	93,7	-3,4
Autriche <sup>p</sup>	74,7	2,9	96,8	41,3	12,2	93,4	33,4
<b>Autres pays de l'Union Européenne <sup>p</sup></b>	<b>884,9</b>	<b>5,0</b>	<b>97,1</b>	<b>719,4</b>	<b>1,7</b>	<b>95,1</b>	<b>165,5</b>
Royaume-Uni <sup>p</sup>	675,2	4,7	97,1	523,9	3,4	95,5	151,3
Danemark <sup>p</sup>	60,5	2,2	96,6	32,7	-6,0	93,7	27,8
Grèce <sup>p</sup>	43,8	14,1	96,9	7,5	7,1	93,9	36,3
Suède <sup>p</sup>	105,5	5,0	97,1	155,7	-2,0	93,8	-50,2
<b>Autres pays européens <sup>p</sup></b>	<b>385,5</b>	<b>-3,3</b>	<b>288,7</b>	<b>288,7</b>	<b>5,4</b>	<b>96,8</b>	<b>96,8</b>
Islande <sup>p</sup>	1,9	35,7		0,7	133,3		1,2
Norvège <sup>p</sup>	28,8	3,2		38,3	-1,3		-9,5
Suisse <sup>p</sup>	97,2	-5,3		56,4	-4,7		40,8
Turquie <sup>p</sup>	46,8	-7,0		26,9	4,3		19,9
Pologne <sup>p</sup>	58,0	7,0		27,7	6,1		30,3
Tchèque <sup>p</sup>	24,2	4,8		17,2	-1,1		7,0
Slovaquie <sup>p</sup>	7,2	-1,4		6,6	32,0		0,6
Hongrie <sup>p</sup>	42,1	14,7		33,8	35,2		8,3
Roumanie <sup>p</sup>	8,4	5,0		7,3	-7,6		1,1
Ukraine <sup>p</sup>	6,1	-14,1		3,8	22,6		2,3
Russie <sup>p</sup>	28,2	-32,7		40,8	3,8		-12,6
Slovénie <sup>p</sup>	6,3	6,8		3,5	9,4		2,8
Autres pays d'Europe <sup>p</sup>	30,4	-6,2		25,4	15,4		5,0
<b>Afrique <sup>p</sup></b>	<b>126,8</b>	<b>-4,9</b>	<b>192,1</b>	<b>192,1</b>	<b>2,5</b>	<b>-65,3</b>	<b>-65,3</b>
Algérie <sup>p</sup>	10,8	-23,9		16,9	-5,6		-6,1
Tunisie <sup>p</sup>	13,5	-2,2		17,6	1,7		-4,1
Liberia <sup>p</sup>	0,1	-80,0		11,2	9,8		-11,1
Côte d'Ivoire <sup>p</sup>	4,0	5,3		6,0	-15,5		-2,0
Nigéria <sup>p</sup>	5,3	17,8		1,1	-52,2		4,2
Congo (Rép.) <sup>p</sup>	1,1	-26,7		0,4	-81,0		0,7
Congo (Rép.Dém.) <sup>p</sup>	3,5	-38,6		30,2	20,3		-26,7
Angola <sup>p</sup>	2,8	-22,2		20,2	59,1		-17,4
Afrique du Sud <sup>p</sup>	23,5	3,1		35,7	-0,3		-12,2
Autres pays d'Afrique <sup>p</sup>	61,9	-1,7		53,0	-7,8		8,9
<b>Amérique <sup>p</sup></b>	<b>453,7</b>	<b>4,0</b>	<b>628,1</b>	<b>628,1</b>	<b>-1,4</b>	<b>-174,4</b>	<b>-174,4</b>
Etats-Unis <sup>p</sup>	355,0	7,6		456,8	-2,6		-101,8
Canada <sup>p</sup>	28,9	17,0		47,1	23,3		-18,2
Mexique <sup>p</sup>	11,2	-18,8		10,5	9,4		0,7
Colombie <sup>p</sup>	2,5	-24,2		10,4	-19,4		-7,9
Venezuela <sup>p</sup>	3,5	-25,5		6,4	45,5		-2,9
Brésil <sup>p</sup>	22,9	-21,0		49,8	-5,7		-26,9
Chili <sup>p</sup>	4,2	-10,6		6,8	-11,7		-2,6
Argentine <sup>p</sup>	10,8	-6,9		12,8	5,8		-2,0
Autres pays d'Amérique <sup>p</sup>	14,8	-2,0		27,2	-9,6		-12,4

## 6. COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA BELGIQUE SELON LES PAYS PARTENAIRES: CHIFFRES CUMULÉS (SUITE)

	1999					
	jan.-déc.					
	Exportations			Importations		
Total (milliards de francs) <sup>p 1</sup>	Variations par rapport à la même période de l'année précédente (en p.c.) <sup>p</sup>	Valeur enregistrée par rapport au total ajusté (en p.c.) <sup>p</sup>	Total (milliards de francs) <sup>p 1</sup>	Variations par rapport à la même période de l'année précédente (en p.c.) <sup>p</sup>	Valeur enregistrée par rapport au total ajusté (en p.c.) <sup>p</sup>	
<b>Asie <sup>p</sup></b>	<b>594,7</b>	<b>20,5</b>		<b>640,9</b>	<b>10,0</b>	<b>-46,2</b>
Liban <sup>p</sup>	9,0	0,0		1,5	36,4	7,5
Iran <sup>p</sup>	9,4	-25,4		2,4	50,0	7,0
Israël <sup>p</sup>	120,9	26,2		64,3	19,7	56,6
Arabie saoudite <sup>p</sup>	17,7	0,0		4,3	0,0	13,4
Emirats arabes unis <sup>p</sup>	17,9	21,8		5,0	2,0	12,9
Pakistan <sup>p</sup>	3,9	2,6		6,7	-16,2	-2,8
Inde <sup>p</sup>	123,5	27,6		53,2	-1,8	70,3
Sri Lanka <sup>p</sup>	5,5	27,9		8,4	9,1	-2,9
Thaïlande <sup>p</sup>	17,7	22,1		31,3	9,4	-13,6
Vietnam <sup>p</sup>	2,4	33,3		14,5	35,5	-12,1
Indonésie <sup>p</sup>	7,4	89,7		36,4	8,7	-29,0
Malaysia <sup>p</sup>	10,0	9,9		23,2	2,7	-13,2
Singapour <sup>p</sup>	16,9	-1,2		18,0	100,0	-1,1
Philippines <sup>p</sup>	3,8	-20,8		4,1	-22,6	-0,3
Chine <sup>p</sup>	37,9	30,2		118,3	25,9	-80,4
Corée du Sud <sup>p</sup>	17,8	38,0		28,9	5,9	-11,1
Japon <sup>p</sup>	81,8	33,0		158,5	3,5	-76,7
Taiwan <sup>p</sup>	20,0	4,2		25,6	-6,9	-5,6
Hong-Kong <sup>p</sup>	45,8	22,1		16,7	13,6	29,1
Autres pays d'Asie <sup>p</sup>	24,8	-10,1		19,2	-4,5	5,6
<b>Australie et Océanie <sup>p</sup></b>	<b>30,5</b>	<b>10,9</b>		<b>39,7</b>	<b>1,3</b>	<b>-9,2</b>
Australie <sup>p</sup>	25,6	11,3		26,9	3,1	-1,3
Nouvelle-Zélande <sup>p</sup>	3,9	14,7		11,3	-5,8	-7,4
Autres pays d'Océanie <sup>p</sup>	1,1	0,0		1,6	23,1	-0,5
<b>Divers <sup>p</sup></b>	<b>24,7</b>	<b>-15,4</b>		<b>1,7</b>	<b>-5,6</b>	<b>23,0</b>

<sup>1</sup> Résultats ajustés - voir point 6.2. de la notice méthodologique en fin de volume.

## 7. COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA BELGIQUE SELON LES SECTIONS DU SYSTÈME HARMONISÉ: CHIFFRES MENSUELS

		1999						Balance commerciale (milliards de francs) <sup>p</sup>
		déc.						
		Exportations			Importations			
Total (milliards de francs) <sup>p 1</sup>	Variations par rapport au même mois de l'année précédente (en p.c.) <sup>p</sup>	Valeur enregistrée par rapport au total ajusté (en p.c.) <sup>p</sup>	Total (milliards de francs) <sup>p 1</sup>	Variations par rapport au même mois de l'année précédente (en p.c.) <sup>p</sup>	Valeur enregistrée par rapport au total ajusté (en p.c.) <sup>p</sup>			
<b>Total général <sup>p</sup></b>	<b>583,0</b>	<b>11,6</b>	<b>96,0</b>	<b>559,3</b>	<b>15,1</b>	<b>92,8</b>	<b>23,7</b>	
I Animaux vivants et produits du règne animal <sup>p</sup>	15,9	-3,6	94,3	13,9	-4,1	90,9	2,0	
II Produits du règne végétal <sup>p</sup>	13,2	-11,4	94,7	15,3	-11,6	93,2	-2,1	
III Graisses, huiles, cires (animales ou végétales) <sup>p</sup>	2,8	-6,7	95,5	2,8	12,0	91,2	0,0	
IV Produits alimentaires; boissons et tabacs <sup>p</sup>	28,4	4,4	94,8	30,7	12,0	90,4	-2,3	
V Produits minéraux <sup>p</sup>	26,4	63,0	95,3	54,8	85,1	92,2	-28,4	
VI Produits des industries chimiques ou des industries connexes <sup>p</sup>	87,7	23,7	95,9	72,7	20,0	91,7	15,0	
VII Matières plastiques et caoutchouc, ouvrages en ces matières <sup>p</sup>	45,3	22,8	95,0	33,9	21,1	91,8	11,4	
VIII Peaux et cuirs, ouvrages en ces matières <sup>p</sup>	2,2	4,8	94,7	2,0	11,1	94,3	0,2	
IX Bois et liège, ouvrages en ces matières <sup>p</sup>	5,0	-9,1	94,7	4,8	2,1	93,9	0,2	
X Pâtes de bois; papier, carton et leurs applications <sup>p</sup>	19,6	38,0	95,1	17,8	17,9	91,1	1,8	
XI Matières textiles et ouvrages en ces matières <sup>p</sup>	31,4	-9,0	95,5	24,8	-0,4	94,2	6,6	
XII Chaussures, coiffures, parapluies, et articles similaires <sup>p</sup>	4,7	74,1	94,1	3,0	7,1	94,8	1,7	
XIII Ouvrages en pierres; ciments, produits céramiques et verre <sup>p</sup>	8,4	6,3	94,9	6,3	8,6	91,5	2,1	
XIV Perles, pierres et métaux précieux; monnaies <sup>p</sup>	45,9	46,2	99,7	35,9	47,1	99,5	10,0	
XV Métaux communs et ouvrages en ces métaux <sup>p</sup>	47,2	16,8	95,0	40,0	14,6	91,2	7,2	
XVI Machines et appareils; appareils pour image et son; matériel électrique <sup>p</sup>	92,3	13,4	95,5	107,9	8,2	92,2	-15,6	
XVII Matériel de transport <sup>p</sup>	81,5	-0,8	97,8	65,9	0,3	94,3	15,6	
XVIII Optique, précision, photographie, horlogerie, instruments de musique <sup>p</sup>	11,2	14,3	95,6	14,4	9,9	93,4	-3,2	
XIX Armes et munitions <sup>p</sup>	0,9	-18,2	98,6	0,2	-33,3	93,8	0,7	
XX Marchandises et produits divers <sup>p</sup>	10,6	-48,0	95,0	11,6	-2,5	93,0	-1,0	
XXI Objets d'art <sup>p</sup>	0,3	0,0	99,0	0,2	-33,3	94,6	0,1	
XXII Marchandises non classées ailleurs <sup>p 2</sup>	2,1	-18,2	96,7	0,2	-33,3	94,5	1,9	

<sup>1</sup> Résultats ajustés - voir point 6.2. de la notice méthodologique en fin de volume.

<sup>2</sup> Comprend entre autres les exportations d'ensembles industriels, le soutage et l'avitaillement, les marchandises sous confidentialité et les envois postaux.

## 8. COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA BELGIQUE SELON LES SECTIONS DU SYSTÈME HARMONISÉ: CHIFFRES CUMULÉS

		1999						
		jan.-déc.						
		Exportations			Importations			Balance commerciale (milliards de francs) <sup>p</sup>
		Total (milliards de francs) <sup>p 1</sup>	Variations par rapport à la même période de l'année précédente (en p.c.) <sup>p</sup>	Valeur enregistrée par rapport au total ajusté (en p.c.) <sup>p</sup>	Total (milliards de francs) <sup>p 1</sup>	Variations par rapport à la même période de l'année précédente (en p.c.) <sup>p</sup>	Valeur enregistrée par rapport au total ajusté (en p.c.) <sup>p</sup>	
<b>Total général <sup>p</sup></b>		<b>6.673,8</b>	<b>2,8</b>	<b>97,6</b>	<b>6.090,4</b>	<b>2,1</b>	<b>96,0</b>	<b>583,4</b>
I	Animaux vivants et produits du règne animal <sup>p</sup>	168,2	-9,3	96,6	145,1	-4,8	94,6	23,1
II	Produits du règne végétal <sup>p</sup>	178,2	-2,9	96,9	193,1	-8,1	96,5	-14,9
III	Graisses, huiles, cires (animales ou végétales) <sup>p</sup>	34,8	-11,0	97,4	28,3	-7,8	94,8	6,5
IV	Produits alimentaires; boissons et tabacs <sup>p</sup>	313,4	-0,2	96,8	265,9	0,0	94,5	47,5
V	Produits minéraux <sup>p</sup>	236,9	12,6	97,1	420,7	15,3	95,3	-183,8
VI	Produits des industries chimiques ou des industries connexes <sup>p</sup>	1.016,8	7,3	97,5	810,5	1,4	95,3	206,3
VII	Matières plastiques et caoutchouc, ouvrages en ces matières <sup>p</sup>	557,2	5,2	97,0	379,7	-0,2	95,2	177,5
VIII	Peaux et cuirs, ouvrages en ces matières <sup>p</sup>	25,2	0,8	96,8	24,1	-2,4	96,8	1,1
IX	Bois et liège, ouvrages en ces matières <sup>p</sup>	61,7	4,2	96,7	64,7	0,3	96,6	-3,0
X	Pâtes de bois; papier, carton et leurs applications <sup>p</sup>	186,6	8,4	96,8	187,5	1,4	94,8	-0,9
XI	Matières textiles et ouvrages en ces matières <sup>p</sup>	395,8	-5,6	97,1	327,1	-5,0	96,5	68,7
XII	Chaussures, coiffures, parapluies, et articles similaires <sup>p</sup>	59,8	2,8	96,5	49,8	10,2	97,1	10,0
XIII	Ouvrages en pierres; ciments, produits céramiques et verre <sup>p</sup>	111,1	-2,1	96,9	76,5	-2,2	95,1	34,6
XIV	Perles, pierres et métaux précieux; monnaies <sup>p</sup>	503,0	21,4	99,8	455,2	17,2	99,8	47,8
XV	Métaux communs et ouvrages en ces métaux <sup>p</sup>	565,4	-4,0	96,9	446,8	-6,5	95,0	118,6
XVI	Machines et appareils; appareils pour image et son; matériel électrique <sup>p</sup>	1.014,8	3,7	97,3	1.120,1	2,7	95,5	-105,3
XVII	Matériel de transport <sup>p</sup>	972,3	-0,9	98,7	787,5	2,0	96,8	184,8
XVIII	Optique, précision, photographie, horlogerie, instruments de musique <sup>p</sup>	112,5	19,9	97,1	155,7	12,9	96,4	-43,2
XIX	Armes et munitions <sup>p</sup>	10,4	13,0	99,0	3,7	42,3	97,4	6,7
XX	Marchandises et produits divers <sup>p</sup>	120,9	-2,4	96,9	141,5	-0,2	95,8	-20,6
XXI	Objets d'art <sup>p</sup>	3,2	18,5	99,3	2,1	-36,4	97,4	1,1
XXII	Marchandises non classées ailleurs <sup>p 2</sup>	25,5	13,0	97,9	4,6	42,3	97,8	20,9

<sup>1</sup> Résultats ajustés - voir point 6.2. de la notice méthodologique en fin de volume.

<sup>2</sup> Comprend entre autres les exportations d'ensembles industriels, le soutage et l'avitaillement, les marchandises sous confidentialité et les envois postaux.

## Notice méthodologique

### 1. BASE

#### 1.1. Publications

La Banque Nationale de Belgique (BNB) publie, pour le compte de l'Institut des Comptes Nationaux (ICN), les statistiques du Commerce extérieur de la Belgique, sous la forme:

- d' un *Bulletin mensuel*, qui propose une synthèse rapide et de nature conjoncturelle;
- d' un *Bulletin trimestriel*, qui expose des résultats analytiquement plus détaillés;
- d' un *Annuaire*, qui présente des résultats exhaustifs.

La BNB publie également:

- un Bulletin (mensuel) concernant le "*Commerce général-Transit*" qui englobe le transit;
- un Bulletin (trimestriel) "*régional*" relatif à la ventilation régionale des exportations.

#### 1.2. Base légale communautaire

Ces statistiques sont élaborées en vertu:

- du Règlement (CEE) nr. 3330/91 du Conseil du 7 novembre 1991 relatif aux statistiques des échanges de biens entre Etats membres (règlement de base Intrastat);
- du Règlement (CE) nr. 1172/95 du Conseil du 22 mai 1995 relatif aux statistiques des échanges de biens de la Communauté européenne et de ses Etats membres avec les pays tiers (règlement de base Extrastat).

#### 1.3. Base légale nationale

- la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses, notamment ses articles 108, f et 109, § 3;
- l'Arrêté royal modifié du 14 janvier 1993 prescrivant une statistique mensuelle des échanges de biens entre la Belgique et les autres Etats membres de la Communauté européenne;
- accessoirement, la loi modifiée du 4 juillet 1962 relative à la statistique publique.

## 2. SYSTÈME DE L' ÉCHANGE DE BIENS

### 2.1. Commerce spécial

En principe, les résultats sont présentés selon le système du commerce spécial et comparables aux publications émises par l'Union européenne. Le commerce spécial comprend les importations et exportations, mais pas le transit (voir le § suivant).

#### 2.1.1. Importations

Les importations extracommunautaires et arrivées intracommunautaires comprennent toutes les marchandises qui entrent en Belgique pour mise en consommation ainsi que pour mise en libre pratique seulement, toutes les marchandises ayant trait au perfectionnement actif et passif (importations temporaires et réimportations), y compris les sorties d'entrepôt pour importation (mais non compris les entrées en entrepôt).

#### 2.1.2. Exportations

Les exportations extracommunautaires et expéditions intracommunautaires comprennent toutes les marchandises qui sortent de Belgique avec destination définitive, y compris les marchandises préalablement mises en libre pratique et ensuite expédiées vers un autre Etat membre pour mises en consommation, toutes les marchandises ayant trait au perfectionnement actif et passif (exportations temporaires et réexportations).

## 2.2. Commerce général

### 2.2.1. Transit maritime extracommunautaire

Le bulletin *Commerce général-Transit* présente les résultats, en masse, selon le système de commerce général. Celui-ci comprend dans cette publication, outre le commerce spécial précité, une partie des mouvements de transit, à savoir le transit maritime extracommunautaire qui fait l'objet d'un transbordement dans un port belge.

Le transit implique que des marchandises traversent le territoire sans y faire l'objet d'une transaction commerciale, tout au plus d'un transbordement entre moyens de transport. De pareilles transactions intracommunautaires, entre deux autres Etats membres, ne sont pas enregistrables en Belgique. Le transit extracommunautaire ne concerne donc que des transactions entre, d'une part, un pays tiers et d'autre part, un Etat membre ou un autre pays tiers.

De ces mouvements de transit, seuls ceux avec transbordement dans un port belge d'un moyen de transport maritime sur un quelconque moyen de transport, sont enregistrables. Il peut s'agir indifféremment d'entrées par mer déchargées sur un autre moyen de transport, que de marchandises transportées par terre ou par voie navigable pour être chargées à bord d'un navire, avec ou sans passage par un entrepôt.

### 2.2.2. Entrées et sorties

Dans la publication, "entrée" signifie l'ensemble des mouvements de transit de marchandises qui entrent et les importations, et "sortie" signifie l'ensemble des mouvements de transit de marchandises qui sortent et les exportations. Il est évident que le résultat "transit" implique une entrée et une sortie concomitantes.

Etant donné les modes de recensement différents du transit et du commerce spécial, les totaux du commerce général ne sont pas présentés.

## 3. DONNÉES QUANTITATIVES

Les résultats sont collectés et élaborés en valeur, en masse et en unités supplémentaires.

### 3.1. Valeur des marchandises

Toutes nos publications, sauf le bulletin *Commerce général-Transit*, présentent les résultats en valeur, exprimées en francs belges (en milliards ou en millions).

La valeur statistique est le prix à la frontière belge. Elle est constituée, tant à l'importation qu'à l'exportation, par le prix de vente hors usine des marchandises, majoré des coûts de transports et d'assurance jusqu'à la frontière belge, mais à l'exclusion des taxes et subventions. A l'exportation, il s'agit donc du prix FOB, c'est-à-dire sans les coûts de transport et d'assurance pour le trajet effectué à l'étranger, tandis qu'à l'importation il s'agit du prix CIF, comprenant effectivement les coûts de transport et d'assurance pour le trajet effectué à l'étranger.

Pour les résultats du commerce intracommunautaire à partir de 1998, la valeur facturée entre partenaires commerciaux dans les différents Etats membres est considérée comme représentative de la valeur statistique, sans corrections supplémentaires pour les coûts de transport et d'assurance sur les territoires nationaux ou étrangers.

Pour le trafic de perfectionnement et les réparations, la valeur à déclarer est établie en incluant le coût du perfectionnement ou de la réparation et la valeur intrinsèque des marchandises mêmes.

### 3.2. Masse

L'*Annuaire* et le bulletin *Commerce général-Transit* présentent les résultats en masse. Dans les *Bulletins mensuels* et *trimestriels*, des indices de quantité sont publiés à côté des indices de valeur.

L'*Annuaire* publie des résultats en masse nette (en milliers de tonnes). Il s'agit de la masse, mesurée en kilogrammes, qui correspond au poids propre des marchandises sans celui des emballages.

Le bulletin *Commerce général-Transit* publie des résultats en masse brute (en milliers de tonnes). La masse brute, mesurée en kilogrammes, correspond au poids propre ou masse nette des marchandises, augmenté des emballages, mais non des conditionnements propres au transport ni du moyen de transport même. Aux fins de cette publication, la masse brute des mouvements de transit est enregistrée directement (par échantillonnage et extrapolation), tandis que la masse brute des mouvements du commerce spécial est obtenue en appliquant à la masse nette enregistrée un rapport "brut/net" obtenu par observation d'un échantillon de tous les mouvements, classés par subdivision NSTR. La table de conversion est régulièrement revue.



### 3.3. Unité supplémentaire

Pour certaines marchandises, identifiées dans la Nomenclature, une unité supplémentaire est prescrite, elle mesure mieux la quantité échangée: les pièces, les paires, le mètre carré ou cube, etc. L'unité supplémentaire est publiée dans l'*Annuaire*, en milliers d'unités, en remplacement de la masse nette. L'unité supplémentaire remplace, pour les produits concernés, la masse nette pour le calcul des indices.

## 4. DONNÉES QUALITATIVES

### 4.1. Classification des marchandises

Les marchandises sont présentées selon plusieurs systèmes de classification. Le *Bulletin mensuel* utilise le Système Harmonisé tandis que les autres publications présentent les résultats également selon différents autres systèmes de classification.

#### 4.1.1. Système Harmonisé (SH) / Nomenclature Combinée (NC)

Le Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises à 6 chiffres a été développé par l'Organisation mondiale des douanes. L'Office statistique de l'Union européenne (Eurostat) l'a étendu pour former la Nomenclature Combinée à 8 chiffres. Cette dernière nomenclature très détaillée est utilisée dans l'Union européenne comme classification pour l'enregistrement des données de base ainsi que pour la diffusion des résultats.

Le *Bulletin mensuel* et le *Bulletin régional* mentionnent le premier niveau, les 21 sections, et le *Bulletin trimestriel* les deux premiers niveaux, les 21 sections et 98 chapitres SH/NC. L'*Annuaire* donne toutes les subdivisions pertinentes de la Nomenclature Combinée (NC8). Il s'agit des subdivisions pour lesquelles le commerce annuel, en importation ou exportation, atteint 1 million de BEF ou mille tonnes (chiffres éventuellement arrondis).

La publication annuelle de la *Nomenclature Intrastat* destinée aux déclarants, qui reprend la description complète des subdivisions NC, est également disponible pour les utilisateurs des statistiques; cet ouvrage comprend également la NSTR (voir ci-dessous).

#### 4.1.2. Classification - Type pour le Commerce International (CTCI)

La CTCI (révision 3) a été développée par le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies. Elle répartit les flux de marchandises en fonction de critères économiques plus appropriés. Le *Bulletin trimestriel* présente les résultats des deux premiers niveaux, la section et la division, ainsi que des indices par regroupement de sections.

#### 4.1.3. Classification par Grandes Catégories Economiques (CGCE)

La CGCE est une synthèse macro-économique de la CTCI qui met l'accent sur l'usage économique des produits. Le *Bulletin trimestriel* présente les 19 groupes de produits de la CGCE.

#### 4.1.4. La Nomenclature des Activités économiques dans la Communauté Européenne (NACE)

La NACE (révision 1) répartit les marchandises selon les secteurs d'activités économiques. La nomenclature NACE- BEL, propre à la Belgique et développée par l'Institut National de Statistique, est une extension de la NACE à son niveau le plus bas: 140 des 500 classes ont été subdivisées en sous-classes. Le *Bulletin trimestriel* présente les deux premiers niveaux: la division et le groupe.

#### 4.1.5. Nomenclature uniforme des marchandises pour les Statistiques du Transport (NSTR)

La NSTR (révision 1 de 1976) développée par l'Office statistique de l'Union européenne, répartit les marchandises selon les besoins propres aux statistiques du transport. La classification est opérée par conversion des données de base enregistrées sur base de la Nomenclature Combinée ou par codification directe dans la NSTR par la BNB. Le bulletin *Commerce général-Transit* présente le premier niveau: les 10 chapitres.

### 4.2. Pays partenaire

Pour le commerce spécial extracommunautaire (avec les pays tiers), il s'agit, à l'importation, toujours du pays d'origine, sauf lorsque ce dernier est un Etat membre de l'UE, auquel cas le pays de provenance est retenu. Pour le commerce spécial intracommunautaire (avec les Etats membres de l'UE), il s'agit, à l'importation, toujours de l'Etat membre de provenance. Lors des exportations intra- et extracommunautaires, seul le pays ou Etat membre de destination finale au moment de l'expédition est connu.

Certaines origines ou destinations correspondent à des concepts douaniers spéciaux, tels que la "mer", les "avitaillements et provisions de bord".

Le *Bulletin mensuel* publie tous les continents ainsi que, hors UE, les pays partenaires commerciaux les plus importants. Il s'agit des pays avec lesquels les importations ou exportations annuelles atteignent environ 5 milliards de BEF.

Le *Bulletin trimestriel* et le *Bulletin régional* publient tous les continents ainsi que tous les pays avec lesquels le commerce annuel dépasse un montant significatif. Il s'agit des pays avec lesquels les importations ou exportations annuelles atteignent environ 1 milliard de BEF.

L'*Annuaire* comprend la liste complète de tous les pays.

Les données avec les pays non cités individuellement sont également disponibles par abonnement aux résultats détaillés.

Le bulletin *Commerce général-Transit* utilise toujours le pays de provenance (à l'entrée) - quelle que soit l'origine - ainsi que le pays de destination (à la sortie). Le couple provenance/destination est disponible au niveau détaillé de chaque transaction du transit maritime: un des deux pays peut être un Etat membre de l'UE, l'autre sera un pays tiers. Le bulletin publie tous les continents, ainsi que, hors UE, les pays tiers les plus pertinents. Dans cette publication, les livraisons à bord de navires belges sont considérées comme des chargements et reprises dans les "Divers" à l'exportation.

### **4.3. Données spécifiques au commerce général**

Le bulletin *Commerce général-Transit* présente une sélection de données qui correspond aux statistiques du transport.

#### *4.3.1. Mode de transport*

Les résultats sont présentés avec la mention spécifique du moyen de transport "mer" pour assurer la cohérence et la comparabilité des résultats du transit maritime et du commerce spécial utilisant ce même mode de transport lors du passage de la frontière. Pour le transit, soit le mouvement entrant, soit le mouvement sortant est maritime; le mode de transport maritime comprend en principe les véhicules, remorques, wagons e.a. embarqués sur un navire. Le contre-mouvement utilise également la voie maritime ou un autre mode de transport: principalement la navigation intérieure, la voie ferrée ou la route. Cette donnée de contre-mouvement est disponible au niveau détaillé de chaque transaction.

#### *4.3.2. Lieu de chargement, déchargement, transbordement*

Les résultats sont présentés selon les principaux ports belges aussi bien pour le transit maritime que pour le commerce spécial (jusqu'en 1997). Le transbordement implique en effet le déchargement et le chargement entre différents moyens de transport (ou entre deux navires) à un endroit localisable dans une zone portuaire. Pour cette publication, seuls les ports d'Anvers, Gand et Zeebrugge sont pertinents.

## **5. SOURCES**

### **5.1. Commerce spécial intra- et extracommunautaire**

#### *5.1.1. Commerce extracommunautaire*

Le commerce avec les pays tiers, appelé commerce extracommunautaire, est observé sur base des documents douaniers (système Extrastat).

#### *5.1.2. Commerce intracommunautaire*

Le commerce avec les Etats membres de l'UE, appelé commerce intracommunautaire, est observé au moyen du système Intrastat, auquel plus de 20.000 entreprises belges font directement rapport<sup>1</sup>. Il s'agit des entreprises qui, sur une base annuelle, dépassent le seuil de 10 millions de BEF en arrivées ou expéditions avec les Etats membres de l'UE. La composition de l'UE est toujours celle au 1er janvier 1995 (avec 15 Etats membres).

Pour les années 1993 à 1997, les résultats du commerce entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg proviennent du recensement des importations et exportations effectuées par Statec, l'Office statistique luxembourgeois (voir § 6.4. ci-après).

<sup>1</sup> Jusqu'en fin 1997, le nombre d'entreprises belges qui rapportaient, était d'environ 28.000 (auquel s'ajoutaient environ 3.000 entreprises luxembourgeoises pour établir la statistique de l'UEBL). Il s'agissait des entreprises qui, sur une base annuelle, enregistraient plus de 4,2 millions de BEF en arrivées ou expéditions avec les Etats membres de l'UE (à l'exception du commerce avec le Grand-Duché de Luxembourg).

## 5.2. Commerce général: transit maritime extracommunautaire

Le transit maritime extracommunautaire est observé principalement sur base de documents douaniers, établis au nom d'importateurs ou exportateurs qui ne résident pas en Belgique, et déposés lors d'un dédouanement dans un port belge. Ces documents sont mis à notre disposition, soit directement, soit pendant un délai minimum permettant de recenser l'information statistique essentielle. La population de ces documents fait l'objet d'un sondage stratifié tenant compte de la masse brute, selon un schéma fixé, d'avance pour chaque type de source (dans la strate inférieure, par exemple, un document sur 30 est pris en considération, dans la strate intermédiaire un document sur 20, et la strate supérieure est prise de façon exhaustive).

## 6. ELABORATION DES RÉSULTATS

### 6.1. Résultats provisoires et définitifs

Les premières versions des chiffres publiés sont des résultats provisoires. Ils sont améliorés au fur et à mesure de l'état d'avancement des contrôles sur les données contestées. Les corrections et les réponses tardives sont reprises dans les chiffres des mois ou trimestres concernés ainsi que dans les chiffres cumulés. Lors de la clôture statistique de l'année qui aboutit à la publication de l'*Annuaire*, les résultats deviennent définitifs.

Lors de la clôture statistique de l'année qui aboutit à la publication de l'*Annuaire*, les résultats deviennent définitifs.

Les premiers résultats publiés pour le transit maritime ne subissent presque plus de modifications.

### 6.2. Commerce spécial: ajustement du commerce intracommunautaire

Tous les résultats concernant le commerce avec les Etats membres sont ajustés.

Pour les réponses tardives, la méthode suivante, appelée de l' "échantillon constant" est appliquée aux données mensuelles. Les résultats des entreprises, qui ont répondu pour le mois statistique concerné, sont comparés à ceux du mois correspondant de l'année précédente. On obtient ainsi un taux de variation qui est par la suite appliqué aux résultats exhaustifs du mois correspondant de l'année précédente.

On effectue, tous les trimestres ainsi que pour la production des données définitives, sur la base des données de la TVA, un ajustement complémentaire, entre autre relatif aux entreprises qui se trouvent au-dessous du seuil Intrastat.

Le résultat de ces ajustements est incorporé dans toutes les séries statistiques en valeur, masse et unités supplémentaires. De la sorte, toutes nos publications donnent des résultats ajustés cohérents.

### 6.3. Indices du commerce extérieur (base 1993 = 100)

L'indice des valeurs unitaires, calculé par la formule de Fischer, est basé sur les prix observés, par unité de masse ou par unité supplémentaire de chaque code-produit de la NC8. Un filtre élimine les valeurs de départ trop faibles ou les variations extrêmes. Pour le diamant non industriel nous reprenons le prix fixé par le Conseil Supérieur du Diamant à Anvers.

L'indice de valeur est basé sur les résultats ajustés par code-produit NC8.

L'indice des quantités est le résultat de la division de l'indice de valeur par l'indice des valeurs unitaires. Les calculs sont effectués par rapport à la moyenne de l'année précédente et les résultats sont mis en chaîne d'année en année (avec comme année de base 1993 = 100). La cohérence est garantie entre l'indice annuel et l'indice mensuel cumulé sur les douze mois de l'année, et entre les indices par sections de la CTCl (dans le *Bulletin trimestriel*) et les indices généraux (dans le *Bulletin mensuel*). Les pourcentages de variation sont exprimés par rapport à la valeur moyenne de l'année précédente.

### 6.4. Commerce spécial: répartition régionale des exportations

La Belgique est subdivisée en trois régions: la Région wallonne, la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale (en abrégé, Région bruxelloise). Dans cette structure fédérale de l'Etat, certaines compétences économiques, entre autres la promotion à l'exportation, ont été attribuées au niveau régional. La publication répond au besoin d'informations statistiques nécessaires à cette gestion.

Pour l'application de la Nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS) développée par Eurostat, cette subdivision en régions correspond au premier niveau (NUTS-1) et celle en provinces au deuxième niveau (NUTS-2).

La répartition régionale des chiffres des exportations s'est faite selon la méthodologie suivante. Depuis 1993, les transactions individuelles du commerce extérieur, tant intracommunautaire qu'extracommunautaire, sont enregistrées sur base du numéro de TVA de l'entreprise déclarante. Cette dernière information permet d'attribuer une transaction à une commune, à un arrondissement, à une province et à une région.

D'habitude, la déclaration s'effectue par entreprise et non pas séparément par établissement. Pour cette raison, une enquête est effectuée auprès des entreprises ayant des établissements dans deux ou trois régions, afin de connaître pour chaque produit de la NC, la répartition des exportations par région, basée sur le lieu de fabrication ou de stockage du produit exporté.

Les résultats initiaux ont été améliorés, pour supprimer l'effet de "siège principal", en fonction duquel certaines exportations d'une région étaient attribuées à une autre, parce que le siège administratif de l'entreprise s'y trouvait. Pour un nombre réduit d'entreprises, cette enquête n'a pu se faire; c'est pourquoi une rubrique 'région indéterminée' a été définie.

Depuis 1947, le Statec (office statistique luxembourgeois) enregistre les importations en provenance de la Belgique. Jusqu'en 1997, ces exportations belges sont reprises dans certains tableaux sans être réparties par région. En effet, les entreprises luxembourgeoises déclaraient les importations en provenance de la Belgique, mais ne connaissaient pas la région de provenance en Belgique.

A partir de 1998, le commerce entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg est recensé en Belgique et repris comme tel dans les publications, comme avec les autres pays.

Le *Bulletin mensuel* et le *Bulletin régional* ne reprennent que la ventilation par région des exportations belges; aucune ventilation par région n'est effectuée sur les importations. Dans le *Bulletin mensuel* les composantes indéterminées sont réparties au prorata sur les résultats par région.

#### **6.5. Commerce général: extrapolation du transit maritime**

Les observations provenant du sondage stratifié sont extrapolées en utilisant la valeur inverse du taux de sondage par strate. La masse de la strate inférieure est p.ex. multipliée par 30 et l'intermédiaire par 20. Les paramètres pour cette méthode ont été choisis pour garantir un résultat total de la masse brute dans un intervalle de précision de plus ou moins 1% avec un degré de fiabilité de 99%. La précision des subdivisions (par variable) de ce total général est moins fiable, selon l'importance relative de ladite variable dans le total général; au maximum la fiabilité est de 95%.

## Références bibliographiques

"Régionalisation des statistiques du Commerce extérieur de la Belgique", Bulletin trimestriel des résultats régionaux des statistiques des exportations belges, 1993-1995 (numéro spécial), ICN, Bruxelles, décembre 1996, pp 6-14.

"Nouvelles estimations des statistiques du Commerce extérieur", Bulletin mensuel des statistiques du Commerce extérieur de l'UEBL, 1995 - résultats définitifs, ICN, Bruxelles, octobre 1997, pp 6-14.

"Tableau de passage des résultats UEBL selon la définition nationale aux résultats de la Belgique selon la définition communautaire", Bulletin mensuel des statistiques du Commerce extérieur de la Belgique, 1998-01, ICN, Bruxelles, avril 1998, pp 5-6.

Modifications au chapitre 8: "Statistiques du Commerce extérieur", Bulletin statistique de la Banque Nationale de Belgique, 1998.II, pp 12-20.

"Nouveaux indices du Commerce extérieur", Bulletin mensuel des statistiques du Commerce extérieur de Belgique, 1998-04, ICN, Bruxelles, juillet 1998, pp 5-8.

## Diffusion

### 1. Information méthodologique

De plus amples informations méthodologiques sur le contenu ou sur le mode de calcul des résultats statistiques, ont été publiées dans certains numéros de nos publications. Les références bibliographiques se retrouvent en note en dessous des tableaux publiés. Ces articles sont disponibles en tiré-à-part. Une brochure complète consacrée à la méthodologie est en préparation.

Les personnes qui souhaitent recevoir ces informations peuvent s'adresser à la Banque Nationale de Belgique, service Statistique du Commerce extérieur, bd. de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles, tél. (02) 221 40 97, fax (02) 221 30 30.

### 2. Abonnements à nos périodiques et publications

Les références de nos publications et les conditions d'abonnement sont les suivantes:

- **Bulletin mensuel** "Statistiques du Commerce extérieur" (Belgique)  
12 numéros par an + numéro spécial avec les résultats définitifs (20 p.)  
Abonnement 1998: 81,79 EUR; au numéro 7,43 EUR  
ISSN 1372- 8954 (français), ISSN 1372-8962 (néerlandais)
- **Bulletin trimestriel** "Statistiques du Commerce extérieur" (Belgique)  
4 numéros par an + numéro spécial avec les résultats définitifs (80 p.)  
Abonnement 1998: 81,79 EUR; au numéro 26,03 EUR  
ISSN 1372-8970 (français), ISSN 1372-8989 (néerlandais)
- **Annuaire** "Statistiques du Commerce extérieur" (Belgique)  
Publié par année avec les résultats définitifs (700 p.)  
Prix provisoire: 54,52 EUR
- **Bulletin mensuel** "Statistiques du Commerce extérieur: Commerce général" (Belgique)  
12 numéros par an (environ 16 p.); numéros spéciaux avec les résultats de 1996 et 1997  
Abonnement 1998: 81,79 EUR; au numéro 7,43 EUR  
ISSN 1372-8938 (français), ISSN 1372-8946 (néerlandais)
- **Bulletin trimestriel** "Statistiques des exportations belges: résultats régionaux"  
4 numéros par an (40 p.); numéro spécial avec les résultats 1993-1995  
Abonnement 1998: 81,79 EUR; au numéro 26,03 EUR  
ISSN 1372-7931 (français), ISSN 1372-7923 (néerlandais)
- **Nomenclature Intrastat 1998**  
Publication annuelle de la Nomenclature Combinée; prix: 14,87 EUR (français, néerlandais ou allemand); comprend aussi la Nomenclature des Statistiques des Transports NSTR.

Les séries détaillées relatives au Commerce extérieur se trouvent également sur le CD-ROM statistique de la Banque Nationale de Belgique. Une synthèse se trouve sur le site internet: <http://www.bnb.be>

Toutes les publications relatives au commerce extérieur, émanant de l'ICN sont en vente à la BNB, service de la Documentation, bd. de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles, tél. (02) 221 20 33, fax (02) 221 31 63.

L'*Annuaire* est également disponible à l'Office Belge du Commerce extérieur (OBCE), service Statistiques, WTC Tour 1, bd. Roi Albert II 30, 1000 Bruxelles tél. (02) 206 35 11, fax (02) 203 18 12.

### 3. Numéros disponibles de nos périodiques antérieurs

Nos publications antérieures, relatives aux statistiques du Commerce extérieur de l'Union économique belgo-luxembourgeoise, qui présentent des résultats jusqu'à fin 1997, restent disponibles jusqu'à l'épuisement des stocks. Dans ces statistiques, les échanges entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg n'étaient pas pris en compte.

- **Bulletin mensuel** "Statistiques du Commerce extérieur" (UEBL), années 1995 à 1997  
12 numéros par an + numéro spécial avec les résultats définitifs (20 p.)  
Résultats ajustés, prix au numéro: 7,43 EUR  
ISSN 1372-1232 (français), ISSN 1372-1224 (néerlandais)
- **Bulletin trimestriel** "Statistiques du Commerce extérieur" (UEBL), années 1995 à 1997  
4 numéros par an + numéro special avec les résultats définitifs (80 p.)  
Résultats enregistrés sans ajustements, prix au numéro: 26,03 EUR  
ISSN 1371-0133 (français), ISSN 1371-0141 (néerlandais)
- **Annuaire** "Statistiques du Commerce extérieur" (UEBL), années 1995 et 1996  
Publié par année avec les résultats définitifs  
Résultats enregistrés sans ajustements, prix : 54,52 EUR (également disponible à l'OBCE)

**- Nomenclature des Marchandises 1996,1997**

Publication annuelle de la Nomenclature Combinée; gratuit selon disponibilité (français, néerlandais ou allemand); comprend aussi la Nomenclature des Statistiques des Transports NSTR.

**4. Abonnements à des résultats détaillés**

La livraison de résultats du Commerce extérieur plus détaillés "sur mesure" est possible sous forme d'un abonnement. La distribution est effectuée par l'Office Belge du Commerce extérieur (OBCE), service Statistiques, WTC Tour 1, bd. Roi Albert II 30, 1000 Bruxelles, tel. (02) 206 35 11, fax (02) 203 18 12.

Pour plus d'informations, vous pouvez également vous adresser à la Banque Nationale de Belgique, service Statistique du Commerce extérieur, bd. de Berlaumont 14, 1000 Bruxelles, tél. (02) 221 40 97, fax (02) 221 30 30.

La livraison de résultats des statistiques du transport relève de l'Institut National de Statistique, rue de Louvain 44, 1000 Bruxelles, tél. (02) 548 62 11, fax (02) 548 62 62.